# NON AU HARCÈLEMENT

## Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

ÉLÈVES
(victimes ou témoins)
PARENTS

PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION

En parler à un adulte de l'établissement : enseignant, directeur...

OU

Numéros verts nationaux

3020 "Non au harcèlement"

0800 200 000 "Net écoute"

En cas de situation avérée de harcèlement, transmission au référent académique harcèlement

REPÉRER

ÉCOUTER

SIGNALER la situation au directeur

**DIRECTEUR D'ÉCOLE**
**Prise en charge selon le protocole**

1. Recueillir le témoignage de l'élève victime
2. Mener des entretiens : avec les témoins séparément, avec les auteurs présumés (sans dévoiler l'identité de la victime), avec les parents des victimes, des témoins et des auteurs
3. Décider des mesures de protection pour la victime ; d'accompagnement, de sanction ou mesure de réparation pour les auteurs
4. Suivre la mise en œuvre des mesures prises et rencontrer l'élève victime et ses parents
5. Mener une action de sensibilisation au niveau des classes concernées

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE